Chez nous, depuis la guerre surtout, il y a eu un effort considérable dans ce sens.

Les institutions groupées dans la classe 6 comprennent les *crèches et asiles* pour l'éducation du premier âge, l'école *primaire*, pour les enfants de sept à douze ans, les écoles *normales primaires* destinées à assurer un bon recrutement du personnel enseignant, les écoles d'*apprentissage* ou écoles *professionnelles*. D'autre part, la loi du 19 mai 1874 a ordonné la création d'écoles dites de *demi-temps*, que tout enfant admis avant douze ans dans un atelier est tenu de fréquenter pendant les heures libres de travail.

Enfin, pour terminer la série des établissements ayant un caractère public, nous citerons ce qu'on appelle les écoles *primaires supérieures*, dont le principal type, à Paris, est l'Ecole Turgot.

Dans bon nombre de communes, aujourd'hui, il y a des cours du soir pour les adultes. Des *bibliothèques scolaires*, fondées par l'administration, ou par l'initiative privée, des *caisses des écoles*, et tout récemment des *caisses d'épargne scolaire* viennent compléter l'ensemble des institutions destinées à permettre aux jeunes Français de naître à la vie intellectuelle.

Quelques chiffres ne seront pas déplacés ici.

Il y avait, en 1872, 3,774 salles d'asile qui ont reçu 462,600 enfants; les crèches ne sont au nombre que de 140, et on y soigne 3,000 poupons.

A la même époque, nous trouvons en France 70,179 écoles primaires dont 24,519 écoles de garçons, 28,459 écoles de filles, et 17,201 écoles mixtes, fréquentées par les deux sexes.

Mais, en matière d'instruction surtout, la quantité ne suffit pas. La qualité de la nourriture fournie est par dessus tout intéressante.

Il y a un point auquel on semble donner enfin partout l'importance qu'il mérite. Je veux parler de l'installation matérielle des salles d'école, de la disposition des bancs et pupitres, etc. Mieux assis, mieux installé, mieux éclairé, un élève travaille mieux et comprend plus facilement. De plus, on ne risque pas en lui formant l'esprit de lui déformer le corps.

De l'avis unanime des médecins qui se sont occupés de la question, il faut qu'un élève travaille plutôt sur un pupitre plutôt que sur une table horizontale, et, pour que le corps conserve l'attitude normale, il faut que le bord du banc et le bord du pupitre soient dans un même plan vertical. Il faut aussi que l'élève puisse se lever pour réciter sa leçon sans déranger ni ses livres, ni son voisin de table. Cette difficulté doit être assez grande, car nous n'avons trouvé cette double condition exactement remplie dans aucun des modèles exposés soit en France, soit en Suisse. Dans bon nombre d'écoles de la Ville de Paris, on a adopté une solution approchée qui consiste à asseoir les élèves, sur des sièges indépendants. Il est facile de comprendre que le siège puisse être approché ou écarté sans inconvénients. Le système des sièges indépendants a aussi cet avantage, à nos yeux, qu'il offre plus de latitude, d'élasticité en quelque sorte. Sur un banc, tous les enfants, quelle que soit leur conformation, sont tenus de s'asseoir de la même manière, ce qui est visiblement mauvais.

Une autre question extrêmement intéressante est celle de l'éclairement.

Dans les pays où l'instruction est fort répandue, en Allemagne, par exemple, on s'est aperçu que la myopie croissait dans des proportions considérables, si bien que cette infirmité a cessé d'y être une cause d'exemption du service militaire. D'après les auteurs qui se sont occupés de ce sujet, l'enfant naît rarement myope, mais il le devient plus ou moins facilement, quand ses yeux sont trop tôt soumis à un travail forcé, à la lecture dans de mauvaises conditions. Avant tout, il faut que le livre ou le papier soit bien éclairé, et, de préférence, par une lumière venant de la gauche; la lumière de face fatigue l'œil : la main fait ombre sur le papier avec la lumière de droite ou de derrière.

L'inclinaison du pupitre doit être calculée de façon que l'éclairement soit le plus grand possible.

Enfin, il y a une question d'un intérêt capital, et dont on ne s'occupe certainement pas assez, puisqu'on ne s'en occupe pas du tout. Je veux parler de la distance du tableau à laquelle on doit placer chaque élève, en raison de la qualité même de sa vue. Très-souvent, un enfant qui a la vue faible est placé, par le hasard qui préside à la répartition des siéges, très-loin du tableau, des modèles. De deux choses l'une : ou il ne suit pas les explications, et, physiologiquement parlant, c'est ce qu'il a de mieux à faire, ou il fait effort pour regarder à une distance trop grande, et cet effort même tend à restreindre encore la portée de sa vue. Dans cet ordre d'idées, beaucoup d'enfants devraient, pendant la durée de la classe, porter des lunettes ou un pince-nez. C'est un préjugé, aussi absurde qu'enraciné, que de croire l'usage des lunettes mauvais pour la vue. Quand on est myope, regarder trop loin sans lunettes, c'est exactement comme si l'on s'obstinait à marcher ou même à courir quand on a une entorse.

Aussi, l'une des premières réformes à introduire dans les écoles, surtout pour les villes — pour les causes énumérées plus haut, les jeunes campagnards sont moins sujets à la myopie — consisterait-elle à faire examiner les yeux des élèves par un médecin spécialiste à la rentrée, et de déterminer la place de chacun d'après le degré d'acuité de la vision.

Nous continuerons par l'examen de l'Exposition scolaire de la Ville de Paris.

GEORGES GUÉROULT.

BULLETIN MILITAIRE

Sur l'ordre du ministre de la guerre, des officiers de cavalerie vont commencer l'inspection des chevaux de l'armée mis en dépôt chez les cultivateurs. Ceux de ces animaux qui seraient mal soignés seront repris, et les délinquants condamnés au paiement d'une indemnité.

—

Par décret du Président de la République, en date du 19 novembre, M. de Ricouart d'Herouville, chef de bataillon au 43e, est nommé lieutenant-colonel au 36e de ligne.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Sur la proposition de M. le préfet et l'avis conforme du Conseil général, M. le *Ministre de l'instruction publique* a accordé aux communes ci après désignées des secours applicables aux dépenses de construction ou d'appropriation de leurs maisons d'école savoir :

Roubaix. — Installation de quatre salles d'asile, 10,000 fr.

Bousbecques. — Etablissement d'une école de filles et d'une école de garçons, 8,000 fr.

—

La *Gazette de Douai* reproduit aujourd'hui la lettre de M. Alfred Dupont père, et la fait suivre de ces réflexions :

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la patriotique délicatesse qui a guidé l'auteur de cette lettre; tous les conservateurs ne pourront que rendre hommage au sentiment qui l'a inspirée et se réjouir avec nous des heureux résultats qu'elle est appelée à produire.

Ancien député de l'Assemblée nationale, membre éminent du barreau de Douai, mieux que tout autre M. Dupont était digne de représenter ses concitoyens et capable de défendre les graves intérêts de notre région; aucune des questions économiques ne lui était étrangère et bien des fois dans le cours de sa vie politique, il eût l'honneur d'éclairer ses collègues de la Chambre sur la situation du commerce et de l'industrie en France et, on le sait, ses efforts ne furent pas inutiles.

Aujourd'hui les amis et les concitoyens de M. Dupont avaient songé à lui et avaient posé sa candidature pour les prochaines élections sénatoriales; la réunion de Lille en a décidé autrement; nous n'avons pas à apprécier cette décision, nous n'avons qu'à nous incliner devant elle et à affirmer bien haut notre union complète et absoluе avec le parti conservateur tout entier; nous combattrons pour la liste choisie avec autant d'ardeur que si elle renfermait le candidat de nos préférences et, de même que M. Dupont, nous engageons tous nos amis à joindre leurs efforts aux nôtres et à assurer par leur concours le triomphe du parti conservateur. Le salut de la France est à ce prix, et quand il s'agit du salut de la France, aucun homme de cœur ne saurait reculer.. H. LANGLAIS.

—

M. Ioos, député du Nord, qui récemment a demandé un congé pour raison de santé, est en ce moment assez sérieusement malade. — Il garde le lit sur les conseils des médecins.

—

Par décret en date du 14 novembre, M. Desprez, ministre plénipotentiaire de 1re classe, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères, est désigné en qualité de commissaire du gouvernement pour assister les ministres devant la Chambre des députés et devant le Sénat, dans la discussion du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1879.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la personnalité de M. Desprez. Cet homme d'Etat appartient au département du Nord ; il est ancien élève du petit séminaire de Cambrai. M. Desprez a assisté au Congrès de Berlin comme troisième plénipotentiaire de France.

—

Le général Clinchant, commandant le premier corps d'armée, que le ministre de la guerre avait envoyé à La Flèche à la suite des troubles de l'école, est rentré mercredi à Paris.

—

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Une dépêche nous a appris hier que le ministère de la guerre venait de renouveler pour cinq ans ses marché pour les fournitures de grand et de petit équipement.

On a cru qu'il y avait intérêt, pour avoir de bonnes fournitures à renoncer, au moins momentanément, à l'adjudication et à traiter de gré à gré avec les fournisseurs les plus sérieux.

Ainsi, on a renouvelé les marchés d'étoffes, draps et toiles avec une réduction de 4 0/0 sur les anciens prix.

Les fournitures d'habillement, chaussure, coiffure, grand et petit équipement ont été accordées moyennant une remise de 6 0/0.

Nous sommes heureux d'apprendre que la maison Boutry-Van Isselsteyn, qui depuis longtemps exécute des marchés considérables pour la confection des vêtements militaires, conserve ces marchés et a, en outre, été désignée pour la fabrication du petit équipement : chassures linge, etc.

C'est autant la réputation qu'elle a acquise dans la confection des fournitures militaires que sa présence dans une place de guerre importante qui lui a valu la préférence.

M. Boutry va créer une usine spéciale pour la confection des *godillots*. On estime qu'elle n'occupera pas moins de 600 ouvriers.

C'est une bonne fortune pour notre ville où les industries textiles sont loin d'être prospères, et où les hommes surtout ne trouvent pas facilement à s'occuper.

—

Les instituteurs appartenant à la classe de 1878 sont invités à adresser à l'inspecteur primaire de leur circonscription pour le 10 décembre, l'engagement qu'ils ont à contracter pour obtenir la dispense du service militaire.

—

La commission départementale du Nord se réunira à la préfecture, le mercredi 27 novembre, à deux heures.

—

La fête de Sainte-Cécile a été joyeusement fêtée hier, à Roubaix. Pendant toute la soirée, les rues ont été sillonnées par les nombreuses sociétés musicales allant donner des sérénades à leurs chefs. Ces concerts en plein air ont donné, jusqu'à une heure avancée, un aspect très animé à notre ville.

—

On remarque, depuis quelques jours, à l'étalage de M. Fernandez, rue Nationale, un petit portrait de femme de M. Alphonse Seratsky, ancien pensionnaire de la ville à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Seratsky est actuellement professeur de peinture et de dessin aux Ecoles académiques de Roubaix.

—

On nous annonce pour demain samedi, 23 novembre, un grand concert qui sera donné, dans la salle du conservatoire de Lille. Mlles Laure et Mathilde Herman, qui ont remporté, lundi dernier, un très-brillant succès, au concert de l'Hippodrome; MM. Louis Delannoy, Jules Lefebvre, Jules et Edouard Herman se feront entendre dans cette grande fête musicale. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1er Quintette, Mendelssohn, exécutée par Mlles Laure et Mathilde Herman, MM. Delannoy, Jules et Edouard Herman. 2. Fantaisie Caprice, Vieuxtemps, exécutée par Mlle Laure Herman. 3. Grand duo sur la *Favorite*, Alard, exécuté par les jeunes sœurs. 4. Fantaisie sur *Rigoletto*, Alard, exécutée par Mlle Mathilde Herman.

DEUXIÈME PARTIE

5. Quartette en *ut*. Mozart, (7e de la collection), exécuté par Mlles Laure et Mathilde Herman, MM. Delannoy, Jules et Edouard Herman. 6. Ballade et Polonaise. Vieuxtemps, exécutée par Mlle Mathilde Herman. 7. Grande Fantaisie sur *Hernani*, Alard, exécutée à l'unisson par Mlles Laure et Mathilde Herman. 8. Carnaval de Venise, Paganini. Variations brillantes exécutées par les jeunes sœurs Laure et Mathilde Herman.

Prix des places chez les marchands de musique 4 fr. et à l'entrée du concert 5 fr.

Nous extrayons du *Propagateur* plusieurs passages relatifs à l'enthousiasme causé à Lille par l'exécution vraiment magistrale de Mlles Mathilde et Laure Hermond :

« Dès les premiers coups d'archet donnés d'une main sûre et légère, avec une grâce charmante, l'auditoire est ravi, subjugué, et se retient à peine d'applaudir.

» Quelle merveille, en effet, chose inouie jusqu'ici, que ce concerto de Vieuxtemps, exécuté à l'unisson, — à l'unisson est bien le mot exact — sans qu'un seul moment les deux artistes, faisant face au public et ayant derrière elles l'orchestre qui les accompagne, se regardent ni pour la mesure ni pour les attaques; sans qu'un seul moment l'archet de l'une cesse de toucher précisément au même point que celui de l'autre, et que les brillants détails des staccato ne soient aussi délicatement détachés que si l'on entendait un seul violon !

» Nous aurions défié un aveugle, non prévenu, de dire qu'il entendait deux instruments.

Le répertoire de Mlles Laure et Mathilde Herman se compose de trente compositions des plus grands maîtres. Les journaux de Varsovie et de Saint-Pétersbourg, dont nous voyons de nombreux extraits dans leur album, constatent que, presque toujours, elles donnaient à elles seules tout le concert, variant le programme par des symphonies concertantes, des solos alternés, des concertos à l'unisson.

Un mot encore sur cet unisson, véritable phénomène musical ; la volonté ni le travail n'y ont d'abord été pour rien ; il a éclos tout naturellement. Un jour, les deux sœurs, enchantées chacune de leur côté de la beauté d'un concerto d'Allard, leur maître, avaient en présence de leur père un charmant débat pour qui serait la première à le jouer. Et, prenant en quelque sorte leur père pour juge, elles attaquèrent ensemble les premières mesures et poursuivirent avec une telle justesse, une telle unité dans les nuances et l'expression, que ce fut une révélation pour tous les trois...

Aujourd'hui, elles ne comptent pas moins de six ou sept grands concertos qu'elles jouent ainsi de mémoire et sans se regarder...

Le chroniqueur musical du journal que nous citons rend compte de l'exécution de la *symphonie concertante* pour deux violons d'Alard et continue :

Mlles Laure et Mathilde Herman, ont été rappelées à trois reprises, on ne se lassait pas d'applaudir; on aurait voulu les entendre encore; mais l'heure était trop avancée... Heureusement, et sans le savoir, ce n'était pas un adieu que disait le public; c'était : « au revoir ! »

—

C'est lundi dernier qu'a eu lieu la soirée de bienfaisance organisée par l'*Orphéon Roubaisien*, en son local de la rue Saint-Georges. L'Orphéon et tous les artistes qui se sont produits devant de nombreux auditoire qui encombrait la salle, dès sept heures, ont tenu les promesses du programme : la soirée a été très attrayante. Malheureusement l'intention charitable qui avait présidé à l'organisation de ce concert a été quelque peu oubliée : le produit des quêtes ne s'est élevé qu'à la somme de 54 fr. 20. L'*Orphéon Roubaisien* et les artistes qui avaient généreusement prêté leur concours n'en ont pas moins droit à la reconnaissance pour l'œuvre de bienfaisance qu'ils ont accomplie.

—

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui, une lettre traitant la question des travaux à exécuter dans le quartier Notre-Dame.

Nous la donnerons demain.

—

Nous avons rapporté, le 12 juillet dernier, l'arrestation par la police de Roubaix, d'un belge nommé Ghislain Menard que la justice belge recherchait comme étant l'auteur de l'incendie de la ferme Phalempin, au Mont-à-Leux. Nous apprenons que Ménard, enfermé depuis le mois de juillet dans la maison d'arrêt cellulaire de Courtrai, vient d'être relaxé sur l'ordre de M. le procureur du Roi.

—

Une ancienne bobineuse de Mouveaux, Fidéline L..., exerce depuis quelque temps le métier de fraudeuse. A différentes reprises, elle avait été arrêtée par les douaniers, mais comme elle ne portait que des quantités peu considérables, on l'avait toujours relaxée. Mais l'indulgence dont avaient fait preuve à son endroit les agents du fisc, loin de calmer les goûts d'importation de Fidéline, n'a fait que les accroître, et avant-hier, elle était de nouveau surprise à la croisade Fleury, à Wattrelos, cuirassée de plusieurs kilogrammes de tabac. Cette fois, les douaniers se sont fâchés tout rouges et ont conduit la jeune fille à la prison de Roubaix.

—

Un habitant de la commune de Croix, Jules O..... a été arrêté hier, par le garde-champêtre de cette commune et remis entre les mains de la gendarmerie. Cette homme est accusé d'escroquerie.

—

Un domestique, nommé Castel a porté plainte pour vol, hier, contre un ouvrier tisserand, nommé Pierre H..... et âgé de 52 ans. H.... ne nie pas le vol ; mais comme il ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, il a été provisoirement laissé en liberté.

—

Un vol commis avec une certaine audace a eu lieu, avant-hier, dans un magasin de la rue Nationale, à Tourcoing.

L'auteur de ce vol se nomme Valter. En passant devant l'étalage de meubles et de tentures de M. Vandekerkove, il avisa une grosse pièce de toile, et épiant le moment où il n'y aurait personne au magasin, la prit et l'emporta précipitamment.

Mais il avait été vu. Les cris : au voleur se firent entendre aussitôt, et Walter fut arrêté dans la rue Delobel.

La pièce vaut 150 francs ;

Walter a été remis immédiatement entre les mains de la police. Il est, paraît-il coutumier du fait.

—

Une pièce de tissus qu'on croit appartenir à une maison de Tourcoing, a été trouvée, hier, à Roubaix. Elle a été déposée au bureau de police de Tourcoing.

—

On a arrêté, hier, à Tourcoing, Louis Morel, âgé de 25 ans, condamné plusieurs fois pour vols. Il était en résidence obligée à Roubaix, à la suite d'une autre condamnation de 2 ans de prison qu'il avait encourue pour participation aux désordres de l'Insurrection communaliste de 1871.

Ephémérides Roubaisiennes

22 NOVEMBRE 1692. — Des lettres patentes du roi Louis XIV permettent à Roubaix de lever pendant 12 ans, pour l'entretien des chaussées, les droits de péage de 1 patar par chariot et de 6 deniers par cheval étranger passant dans le bourg. Ces droits furent successivement prorogés et accrus.

THTE LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

19 NOVEMBRE 1807. — Un incendie épouvantable, comme on en voit rarement, a éclaté la veille à Bondues. Toute la localité est en émoi.

Le feu s'était déclaré vers 6 heures du matin, dans la ferme Glorieux, située entre le cabaret du *Bel-Arbre* et la commune de Marcq-en-Barœul. Toute la ferme et ses dépendances furent détruites.

La chronique rapporte un acte de dévouement accompli en cette occasion par un habitant de Bondues, nommé Jean-Baptiste Blanquart.

L'incendie avait fait des progrès tellement rapides que la ferme n'offrait plus qu'un immense amas de flammes. Tout-à-coup on s'aperçoit que la belle-mère du fermier, personne très-âgée, était restée dans la maison.

Le sauvetage était devenu impossible, le fléau avait tout envahi. Néanmoins, Jean-Baptiste Blanquart n'écoutant que son courage, se précipite dans l'immense brasier qu'il traverse, et quelques minutes après, reparaît portant sur son dos la malheureuse femme évanouie, mais que des soins empressés ne tardèrent pas à remettre.

Jean-Baptiste Blanquart en eut les pieds et les mains brûlés, mais il laissa à sa postérité comme exemple et à sa mémoire comme éloge, ce bel acte de grandeur d'âme que nous sommes heureux de faire connaître.

G. B.

20-21 NOVEMBRE 1852. — Vôte sur le rétablissement de l'Empire. A la suite du complot de Marseille et des adresses municipales qui le suivirent. Louis-Napoléon Bonaparte et les siens crurent devoir consulter le Suffrage Universel qui avait alors toute apparence de leur être favorable.

Il le fut en effet, Tourcoing pour sa part donna 3,500 suffrages affirmatifs et seulement 140 négatifs, Lille et Roubaix ne furent pas si prodigues.

Quinze jours après le 5 décembre, l'Empire était proclamé solennellement dans toutes les communes de France.

G. B.

— Le département du Pas-de-Calais est autorisé; pour 1879, à planter en tabac dans les arrondissements de Béthune, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol, huit cent cinquante hectares ; il est appelé à fournir sur la récolte de cette année un contingent de 1,660,000 kil. Les prix auxquels les tabacs seront payés sont par 100 kil., savoir :

1re, 2e, 3e qualité (tabac marchand), 145, 112 et 88 fr. — Tabac non marchand, 66, 55, 44. 33, 22 et 10 fr.

Pour les tabacs de surchoix, il sera accordé une allocution de 10 fr. par 100 kil.

— M. Alfred Girard, député, vient d'accepter la présidence du syndicat de la marine du Nord à Condé.

Ce syndicat fonctionne depuis 1864.

— Un horrible accident est arrivé lundi soir, à la station de l'Abeele, ligne d'Hazebrouck à Poperinghe. — Pendant une manœuvre du train qui part de la gare d'Hazebrouck, à 8 heures 25 m., un homme d'équipe, en accrochant des wagons, a été renversé sur la voie et entraîné sous les roues.

Quand on l'a relevé, ce malheureux avait la tête coupée et une partie du bras enlevée. La mort a été instantanée. — Il laisse une veuve et deux enfants.

— A la nouvelle de l'explosion de la distillerie Desquiens à Carvin, les membres de la commission administrative de l'*Orphéon de Gognac* ont informé leurs collègues de la *Lyre carvinoise* que leur société donnerait, dans le courant de décembre, un concert au bénéfice des victimes.

— Un incendie a consumé, la nuit dernière un moulin à écorces élevé sur le territoire de Wattignies et appartenant à M. Lampe.

La pompe à vapeur de Lille s'est rendu sur le théâtre de l'incendie, mais rien n'a pu être sauvé.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame le mardi 26 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Philomène-Thérèse MARTIN, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1877, à l'âge de 16 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DUHAMEL, époux de Dame Céline CROIN, décédé à Roubaix, le 26 novembre 1877, à l'âge de 32 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 novembre. — Célestine Watteau, rue du Pile, cour Desmette, 2. — Marie Deruelle, rue Turgot, cour Duthoit, 2. — Cornil Henzelle, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 32. — Victorine Trachez, rue de la Croix, maison Thibaut. — Jean-Baptiste Delbarre, rue des Filatures, cour Cornille, 6. — Silvie Lemaire, rue de Blanchemaille. — Isabelle Delcambre, rue du Trichon, 14. — Eugénie Leye, rue du Fort, cité St-Henri, 3. — Emma Deconinck, rue de Lannoy, cour Desprez, 42. — Elisa Lesage, rue de la Lys, cour Mallet, 1. — Pierre Lagache, rue du Tilleul, maison Dervile. — Henri Leruste, rue de Beaurewaert. — Henri Meurisse rue du Pile, 151. — Achille Brulois, rue du Beau-Chêne, 4. — Jules Duchesnes, rue des Arts, 51. — Pierre Dereu, rue des Longues-Haies, 159. — Léon Dujardin, rue d'Italie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 novembre. — Ludivine Parent, 72 ans, rue de Lannoy — Hilaire Dervaux, 69 ans, rentier, rue de Lannoy, 118. — Renilde Trossaert, 57 ans, ménagère, rue de l'Epeule, 22. — François Danel, 57 ans, comptable, rue de la Concorde, 35. — Marie Lorthioir, 64 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Catherine Fehthaber, 28 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Henri Wileghe, 1 an, rue de France. — Charles Gerssmans, 2 mois, rue St-Roch.

MARIAGES du 18. — Pierre Saey, 25 ans, boucher, et Félicité Langenhaeck, 32 ans, tailleuse. — Henri Scœtens, 23 ans, peigneur, et Léonie Duquin, 23 ans, soigneuse. — Augustin Dujardin, 28 ans, boulanger, et Sophie Duthoi, 29 ans, servante.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 21 novembre 1878.

Présidence de M. HONORÉ.
Ministère public : M. MASCAUX.

1re affaire. — *Faux en écritures de commerce. — Abus de confiance et escroquerie.*

Morant, Henri-Joseph, est condamné à 4 ans de prison pour avoir fabriqué ou fait fabriquer un billet faux avec les signatures : Catel-Béghin et fils, Casse et Cie, Walker et Cie.

Défenseur, Me Witrant.

3e affaire. — *Vols qualifiés.*

Denimal est accusé d'avoir soustrait frauduleusement du numéraire et des effets au préjudice d'un habitant de Cartignies, avec les circonstances : de maison habitée, d'effraction, et que l'accusé était serviteur à gages de la victime.

La Cour condamné Denimal à 2 ans de prison, grâce à l'admission des circonstances atténuantes.

Défenseur Me Desespringalles.

TRIBUNAUX

— Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné hier, à 200 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans quatre journaux, le gérant de la *Petite République française*, pour diffamation envers un frère de la doctrine chrétienne. La condamnation est motivée par un article intitulé: *les hommes noirs*, inséré dans le numéro du 17 juin dernier.

CHOSES ET AUTRES

***

Jean-Baptiste se présente comme domestique chez Mme Z....

— Savez-vous lire ? lui demande la bourgeoise.

— Oui, madame, l'écriture imprimée, mais pas l'autre.

— Mais ce sera très gênant pour les commissions que je vous donnerai à faire.

— Nullement, madame, Madame n'aura qu'à les faire imprimer, voilà tout !

***

Un barbier du boulevard, cédant à l'entraînement patriotique qui a signalé le début de l'Exposition, avait cru devoir élever ses prix, à partir de cette date glorieuse.

— Maintenant que l'Exposition est finie, j'espère bien, lui disait hier un client, que vous allez revenir à l'ancien tarif.

— Je le voudrais, fit le barbier, mais dans ce moment-ci, c'est impossible. Depuis la distribution des récompenses les visages sont devenus si longs, que la besogne a presque doublé !

***

Où cela s'arrêtera-t-il ?

Voilà les journaux maintenant qui s'amusent à servir à leurs lecteurs des devinettes... en latin.

Eh ! mon Dieu, oui, en vrai latin. C'est drôle comme tout, et ça nous rajeunit joliment.

Mettons-nous vite dans le mouvement, et présentons aussi notre petite devinette en latin de derrière les fagots.

« Seu quo tu, ille, risi bella curio, si te appellaverunt si militer, ego ambo te solido post et fumant, cum de suis. »

Notre latin, à nous, présente cet avantage qu'il peut être compris, traduit et même parlé par des gens qui n'ont jamais été qu'à l'école primaire.

La preuve, c'est que le premier venu peut traduire à vue notre phrase latine et lire :

« Ceux qu'aux Tuileries si belle la curiosité appelle, là verront six militaires égaux en beauté, solides au poste et fumant comme des Suisses. »

Ce n'est pas plus malin que cela... ô Horace ! ô Cicéron !!!

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 22 novembre, 1 h. s. — Hauteur du baromètre: Nice 758. Perpignan, Biarritz, Dunkerque 763. La pression est devenue très-uniforme. Le vent persiste entre le Nord et l'Est. Le temps reste au froid et à l'humidité. Il va devenir pluvieux sur les côtes de l'Océan.

Situation à Lille, le 22 novembre. — Baromètre, *beau temps*. Temps très-brumeux et à la neige. Vent N.-E. Thermomètre. 8 h. matin, plus 1 0/10; 10 h. 1 5/10; midi, plus 2 0/10; 2 h., plus 2 0/10. — N. L. le 24.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — **Grand assortiment de boîtes.** — Boîtes à gants, plateaux en laque-cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Confections
Au Palais de Cristal. — **MONCHY-DUPIRE**, Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.* 14065

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et , Roubaix.

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 10704

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc
Layettes, Robes et Pelisses de Baptême

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.* 1406

Spécialité de fourrures
Veuve Pierre **BONNAVE**, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

Fêtes et Cadeaux
Ancienne maison **BONNAVE-DELANNOY, BONNAVE-PECQUEUR**, successeur. — Grand choix d'articles pour fêtes et cadeaux. — Spécialité d'appareils d'éclairage pour fêtes et soirée.

Brevets d'invention
V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

NOUVELLES DU MATIN

Rome, 21 novembre.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, des individus ont approché de la porte extérieure de la caserne du district militaire de Pesaro avec intention de la forcer. Quand la sentinelle donna l'alarme les individus s'enfuirent.

Leurs Majestés arriveront à Rome le 24.

Plusieurs arrestations internationalistes ont eu lieu à Florence.

A la Chambre des députés le ministre de l'intérieur raconte l'attentat de Naples, il dit que le gouvernement maintiendra fermes les principes de liberté mais qu'il ne peut en aucune façon transiger avec les assassins.

Le gouvernement devant un danger menaçant la société est, et sera inexorable.

Constantinople, 21 novembre.

L'Irade relatif à la nomination des commissaires ottomans pour la délimitation des frontières grecques a été retardé. La Grèce insiste pour que les négociations soient basées sur le texte même du traité de Berlin. La Porte refuse d'accepter cette base.

Constantinople, 21 novembre.

Les Russes pressent moins la Porte de signer le traité de paix définitif particulier, parce que ce traité doit fixer le délai de l'évacuation; mais ils continuent leurs mouvements de concentration.

Londres, 21 novembre, soir.

Le conseil des ministres est convoqué pour demain.

La reine a quitté Balmozal et arrivera à Windsor demain.

Nouvelles du soir

On lit dans le *Journal officiel* du 22 novembre :

Lorsque le Crédit foncier fut fondé, on pouvait espérer qu'il offrirait à l'agriculture le moyen de se procurer l'argent nécessaire, soit pour exonérer le fond, c'est-à-dire la terre, des dettes à courte échéance et trop souvent usuraires qui la grevaient, soit pour pratiquer les améliorations reconnues utiles pour la science ou par une pratique intelligente.

Mais cette institution ne pouvait, d'après ses statuts, être utile qu'aux propriétaires, ou aux cultivateurs qui sont en même temps propriétaires, de telle sorte que le simple cultivateur, fermier ou métayer qui n'a d'autre gage à offrir que son honorabilité et ses instruments de travail, n'a pu trouver dans l'institution du Crédit foncier les moyens d'améliorer sa culture, ni aucun secours pour traverser les temps difficiles.

Le Crédit agricole restait donc à fonder.

Lors de la grande enquête agricole de 1868, la pressante nécessité de combler cette lacune a été proclamée par tous les déposants. Le plus grand nombre des cahiers, des rapports des présidents contenaient des projets, des vœux et des demandes à cet égard.